

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 163 Subvention et convention avec l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem, (10e).

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem, 29 rue du Château d'eau 75010 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale Boistard au nom de la 6e commission et par M. Christophe Girard au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10e arrondissement en date du 12 juin 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros au titre des cultures étrangères et de l'intégration est attribuée à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem, 29 rue du Château d'eau 75010 Paris, au titre de l'année 2012. D03080 2012_01032 21001

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.